

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1035

présenté par
M. Denaja

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 20, supprimer les mots :

« L’obligation de se soumettre à ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.